

Vue d'ensemble

Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie augmentent nettement avant redistribution mais de manière plus limitée après redistribution

Fiche presse • Revenus et patrimoine des ménages, édition 2024



En 2022, en France métropolitaine, la moitié de la population habitant dans un logement ordinaire a un niveau de vie inférieur à 2 028 euros par mois. Les inégalités avant redistribution ont nettement augmenté depuis le milieu des années 1990.

Après redistribution, leur hausse est plus modérée : l'effet redistributif du système sociofiscal s'est en effet amplifié.

En 2022, 14,4 % des personnes habitant dans un logement ordinaire vivent sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine. Ce taux place la France dans une position intermédiaire parmi les pays européens. Il se maintient en 2022 à un des niveaux les plus élevés de la dernière décennie.

En considérant aussi les populations qui vivent dans les DOM ou qui ne vivent pas dans un logement ordinaire, près de 11 millions de personnes seraient en situation de pauvreté en France en 2021.

Voir p.9

Définitions

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes, le revenu est rapporté au nombre d'UC. Les unités de consommation sont calculées selon une échelle d'équivalence qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **rapport interdécile** est le rapport du 9e décile au 1er décile. Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 10 % des ménages les plus aisés (9^e décile) et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes (1^{er} décile).

Le niveau de vie médian et le pouvoir d'achat des ménages résistent malgré les crises

En 2022, selon les données de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, **la moitié des personnes vivant en logement ordinaire en France métropolitaine ont un niveau de vie inférieur à 2 028 euros par mois. Le niveau de vie médian**, évoluant à un rythme très proche de celui de l'inflation entre 2021 et 2022 (5,1 % vs 5,2 %), **reste quasiment stable en tenant compte de l'inflation.**

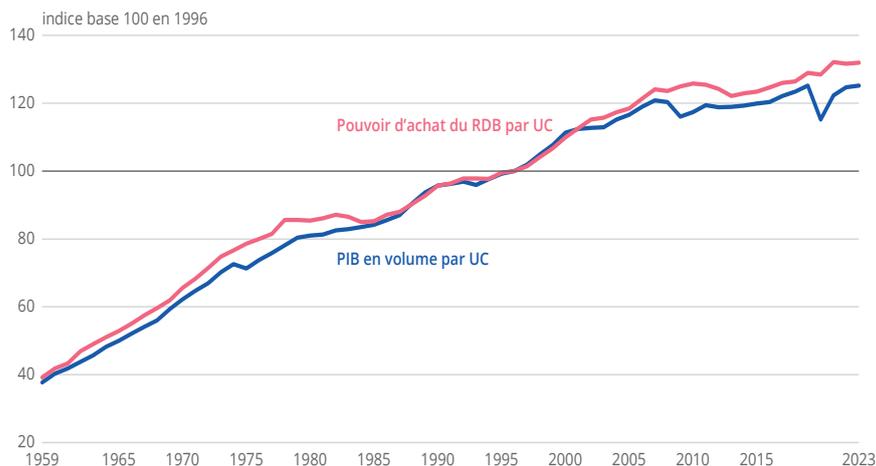
Ce niveau de vie médian a progressé de 24 % depuis 1996 en tenant compte de l'inflation.

Voir encadré 1 p.13 et fiches 1.3 p.82 et 1.6 p.88



Calculé sur la base des séries de la Comptabilité Nationale, le **pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages par unité de consommation est disponible sur une période plus longue que le niveau de vie. Depuis les années 1960, ce pouvoir d'achat a évolué à un rythme proche de celui de l'activité économique** et s'est plutôt maintenu alors que le PIB diminuait lors des épisodes de récession économique (1975, 1993, 2008, 2020). Cela s'explique en 1975, 1993 et 2008 par le système de protection sociale (minima sociaux, allocations chômage, etc.) qui a atténué l'impact sur le revenu des ménages des chocs économiques. En 2020, la mise en place de mesures massives de soutien au revenu lors de la pandémie de Covid-19 a soutenu le niveau de vie des ménages.

Évolution du PIB en volume par unité de consommation (UC), du pouvoir d'achat du RDB des ménages par UC et du niveau de vie médian de 1959 à 2021



Les inégalités avant redistribution ont augmenté depuis 2002, mais le système sociofiscal les réduit fortement

Avant redistribution, c'est-à-dire avant prélèvement des impôts directs et ajout des prestations sociales, **les inégalités ont fortement augmenté entre 2002 et 2021**, du fait de la baisse des revenus des plus modestes et du dynamisme des hauts revenus. Ainsi, le rapport interdécile des revenus avant redistribution a augmenté de près de 17 % entre 2002 et 2021. Néanmoins, grâce à la progressivité des impôts directs et au ciblage des prestations sociales sous conditions de revenu, **le système sociofiscal a modéré la hausse des inégalités**.

Après redistribution, le rapport interdécile des revenus est alors quasiment stable entre 2002 et 2021. L'impact du système sociofiscal s'est donc amplifié depuis 2002.

Voir figure 2 p.11 et fiche 1.6 p.88

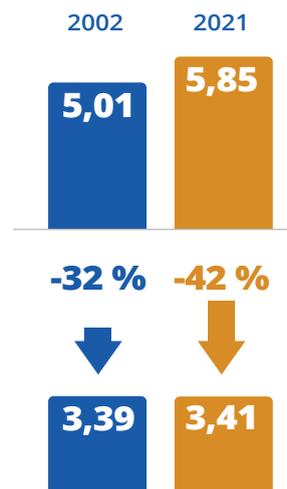
Rapports interdéciles des revenus avant et après redistribution et contribution de la redistribution à la réduction des inégalités

Entre 2002 et 2021

Avant redistribution : des inégalités de revenus plus fortes (revenus d'activité, de remplacement ou du patrimoine)

Un effet plus fort de la **réduction des inégalités par la redistribution** (+ prestations sociales - impôts)

Après redistribution : des inégalités peu modifiées



Définitions

Le **taux de pauvreté** est le pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Pour la pauvreté monétaire, le seuil de pauvreté est calculé, au niveau national, comme étant égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes. En 2022, ce seuil correspond à un revenu disponible d'environ 1 216 euros mensuels pour une personne seule et de 2 554 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

L'**intensité de la pauvreté** permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Elle est mesurée comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense », au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

L'**indicateur de privation matérielle et sociale** est défini comme la part de personnes vivant dans un logement ordinaire ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable (comme pouvoir chauffer son logement à la bonne température, s'acheter des vêtements neufs, accéder à internet ou se réunir avec des amis au moins une fois par mois).

En France métropolitaine, le taux de pauvreté se stabilise à un niveau élevé

En 2022, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, **le taux de pauvreté monétaire s'établit à 14,4 % de la population** vivant dans un logement ordinaire en France métropolitaine. Il représente 9,1 millions de personnes pauvres et se maintient à un niveau proche de celui de 2021 (14,5 %). Depuis 2011, il oscille entre 13,5 % et 14,5 %. **Le taux de pauvreté atteint donc en 2021 et 2022 un niveau parmi les plus élevés de la dernière décennie**, proche des points hauts de 2018 et 2019. Ces deux années-là, la baisse des allocations logement induite par la réforme du loyer de solidarité a contribué à diminuer le niveau de vie des

ménages les plus modestes et à augmenter la pauvreté. Cette baisse des allocations logement est neutralisée par une baisse de loyers équivalente dans le parc social qui n'est pas prise en compte dans le niveau de vie.

L'intensité de la pauvreté s'élève à 20,2 % en 2021. En 2022, elle diminue pour atteindre 19,3 %. Avec la crise de 2008, elle avait augmenté de 2 points entre 2008 et 2012 pour atteindre près de 22 % en 2012. Puis, elle a baissé fortement en 2013 avant de se stabiliser autour de 20 % jusqu'en 2019, et fluctue plus fortement depuis 2020.

Voir fiche 1.7 p.90

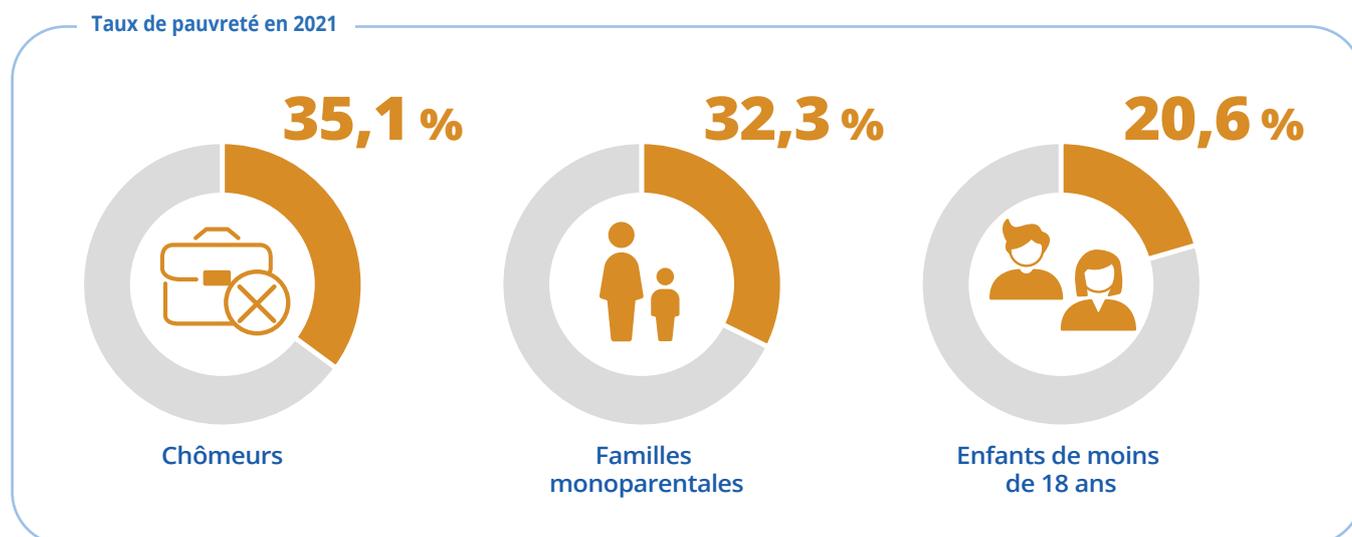
Les chômeurs, les familles monoparentales et les enfants particulièrement exposés à la pauvreté

En 2021, les salariés ont, parmi les actifs, le taux de pauvreté le plus faible (6,3 %). Les **indépendants** sont plus exposés au risque de pauvreté (14,6 %) mais leur situation est difficile à appréhender par l'approche monétaire. Une partie de leurs dépenses de consommation, énergie et logement notamment, peuvent en effet être intégrées dans les comptes de leur entreprise. Le taux de pauvreté des chômeurs est quant à lui plus de cinq fois plus élevé que celui des salariés.

Le taux de pauvreté des **retraités** vivant à domicile (10,9 %) demeure en-dessous de la moyenne nationale en 2021, mais il augmente progressivement depuis 2014 (point bas à 8,2 %).

Les **familles monoparentales** sont la catégorie de ménages la plus exposée à la pauvreté, ce qui contribue (avec l'important taux de pauvreté constaté au sein des familles nombreuses) au fort risque de pauvreté parmi les enfants de moins de 18 ans.

Voir fiches 1.11, 1.13, 1.14 et 1.15 p.98 et suivantes



La proportion de personnes en situation de privation matérielle et sociale a augmenté en 2022 et se stabilise à un niveau élevé en 2023

Début 2023, en France (hors Mayotte), **9,0 millions de personnes, soit 13,6 % des personnes vivant en logement ordinaire, sont en situation de privation matérielle et sociale.** Cette part a atteint en 2022 son plus haut niveau depuis 2013, la première année où elle a été mesurée, et se maintient à ce niveau relativement

élevé en 2023. Ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue d'un montant de 1 000 euros et ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile sont les deux difficultés les plus fréquemment mentionnées.

Voir encadré 2 p.15 et fiche 1.8 p.92

En prenant en compte les départements d'Outre-mer, les communautés, les habitations mobiles, les sans-domicile et les étudiants, environ 11,2 millions de personnes seraient en situation de pauvreté en France

L'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) qui couvre, outre la France métropolitaine (périmètre géographique de l'enquête ERF5), la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, estime à **10,4 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté en France hors Mayotte**, auxquels s'ajoutent :

- **220 000** personnes pauvres à Mayotte, selon l'enquête Budget des Familles ;
- **100 000** personnes vivant en habitation mobile en 2021 dont la quasi-totalité perçoit le revenu de solidarité active dont le montant est inférieur au seuil de pauvreté, selon l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux ;
- **200 000** personnes sans domicile qui ne sont pas hébergées dans un logement ordinaire (structures spécialisées, chambres d'hôtels mises à disposition) ou qui sont sans abri, qui sont toutes considérées comme étant en situation de pauvreté ;
- et environ **280 000** personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans d'autres communautés d'après des estimations fondées sur diverses enquêtes.

Au total, le nombre de personnes pauvres peut être estimé à 11,2 millions en France en 2021. Environ 2 millions d'entre elles seraient en situation de grande pauvreté. Elles cumulent faiblesse des revenus (avec un niveau de vie inférieur à 50 % de la médiane) et une privation matérielle et sociale sévère.

Voir p. 16

Moins d'inégalités en France que dans la plupart des autres pays de l'OCDE

Les **inégalités** (mesurées en rapportant la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % des personnes les plus aisées à celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres) s'avèrent près de 60% plus importantes aux États-Unis qu'en France. Celles constatées au Royaume-Uni, en Italie ou en Espagne sont 25 % à 40 % plus élevées qu'en France.

Voir fiche 1.19 p.114

En 2021, selon le dispositif statistique harmonisé au sein des pays européens, le taux de pauvreté de la France (hors Mayotte) s'élève à **15,6 % de la population vivant dans un logement ordinaire, contre 16,5 % en moyenne dans l'UE.**

La France se situe dans une position intermédiaire.

Voir fiche 1.20 p. 116

Pays classés selon le rapport interquintile des masses de niveaux de vie des ménages en 2021



Pays classés selon le taux de pauvreté en standard pouvoir d'achat



Présentation du jeu de fiches dédié aux revenus

Un ensemble de fiches accompagnent la vue d'ensemble, portant majoritairement sur l'année 2021. Elles abordent les thématiques suivantes :

- composition, distribution et évolution des niveaux de vie depuis le milieu des années 1970 (**fiches 1.1 à 1.6 : p.78 à 88**) ;
- indicateurs de pauvreté : pauvreté monétaire, privation matérielle et une nouvelle fiche sur la grande pauvreté (**fiches 1.7 à 1.9 : p.90 à 94**) ;
- niveau de vie et risque de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques des personnes (**fiches 1.10 à 1.18 : p.96 à 112**) ;
- analyses à différents niveaux géographiques : comparaisons internationales et analyses infra-nationales (**fiches 1.19 à 1.22 : p.114 à 120**).

Vue d'ensemble

En vingt ans, les inégalités de patrimoine se sont accrues, en lien avec la hausse des prix de l'immobilier

Fiche presse • Revenus et patrimoine des ménages, édition 2024



Début 2021, la moitié des ménages vivant en logement ordinaire en France détiennent 92 % de la masse totale de patrimoine brut. La composition du patrimoine diffère selon le montant de patrimoine possédé par les ménages. En 2021, le patrimoine brut moyen augmente avec l'âge jusqu'à 50 ans environ, se stabilise, puis diminue au-delà de 75 ans pour les personnes vivant à leur domicile.

En vingt ans, les inégalités de patrimoine se sont accrues. La hausse des prix de l'immobilier, en particulier au début des années 2000, a en effet creusé l'écart entre les ménages détenteurs de patrimoine immobilier et les autres.

Trois personnes sur dix ont hérité au cours de leur vie ; ces ménages ont presque deux fois plus de patrimoine brut que les ménages n'ayant jamais hérité.

Entre 2018 et 2020, un ménage sur dix n'a pas pu accéder au crédit comme il le souhaitait.

Voir p.25

Définitions et méthodes

L'enquête Histoire de vie et Patrimoine réalisée tous les trois à six ans par l'Insee vise à décrire le patrimoine des ménages.

Le patrimoine brut est le montant total des actifs détenus par un ménage incluant ses patrimoines financier, immobilier et professionnel. Lorsque l'on déduit le capital que le ménage doit encore rembourser au titre des emprunts qu'il a souscrits, on obtient le patrimoine net.

Le patrimoine financier est l'ensemble des actifs financiers détenus par le ménage. Il inclut les comptes-chèques, les livrets d'épargne, l'assurance-vie, les valeurs mobilières (actions, obligations, etc.), etc.

Le patrimoine immobilier est l'ensemble des biens immobiliers détenus par le ménage. Il inclut la résidence principale, les résidences secondaires ou occasionnelles, les biens mis en location ou à disposition gratuitement, les garages ou parkings.

Le patrimoine professionnel est l'ensemble des actifs professionnels détenus par le ménage. Il inclut les entreprises dirigées par un membre du ménage, les terres, les machines, les bâtiments, les stocks, etc.

La moitié des ménages détiennent 92 % de la masse totale de patrimoine

Début 2021, **la moitié des ménages** vivant en logement ordinaire en France hors Mayotte **déclarent un patrimoine brut supérieur à 177 200 euros ; ils possèdent 92 % de la masse totale de patrimoine.** Le patrimoine brut des ménages est constitué principalement de biens immobiliers (62 %), mais aussi

d'actifs financiers (21 %), d'actifs professionnels (11 %), et enfin d'autres biens durables (voitures, équipement de la maison, etc.) et objets de valeur (7 % de patrimoine résiduel).

La composition du patrimoine diffère selon le montant de patrimoine brut possédé par les ménages :

Patrimoine brut

33 200 €

716 300 €

30 % des ménages les moins dotés

- Presque pas de patrimoine immobilier
- Essentiellement des livrets d'épargne et des biens durables
- Plus d'endettement, principalement des prêts à la consommation

Ménages du milieu de la distribution

- Patrimoine majoritairement immobilier

10 % des ménages les mieux dotés

- Davantage d'actifs professionnels (19 % contre 3 % pour les autres ménages)

Voir figure 1 p.26

En vingt ans, les inégalités de patrimoine se sont accrues, les ménages possédant du patrimoine immobilier ayant bénéficié de la hausse des prix

Entre 1998 et 2021, le patrimoine brut moyen détenu par les ménages vivant en France métropolitaine a été multiplié par 2,5 en euros courants (soit une augmentation moyenne de 4,1 % par an). Cette évolution n'a pas été la même pour tous : le patrimoine brut moyen des 10 % des ménages les moins dotés en patrimoine a baissé en moyenne de 2 % par an, tandis que celui des 10 % des ménages les mieux dotés augmentait de 4 %.

Principale composante du patrimoine des ménages, le patrimoine immobilier a fortement augmenté. Entre 1998 et 2021, la masse de patrimoine immobilier détenu

par les ménages a augmenté de 233 % (soit +5,4 % en moyenne par an), essentiellement du fait de la hausse des prix des logements anciens. Cette conjoncture favorable a essentiellement profité aux 70 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut – dont le patrimoine immobilier a été multiplié par 3,1 – mais pas du tout aux ménages les moins dotés, très peu détenteurs de biens immobiliers. La hausse des prix de l'immobilier tend donc à augmenter les inégalités entre les ménages en possédant et ceux n'en possédant pas.

Voir figures 4 p.29 et 5 p.30

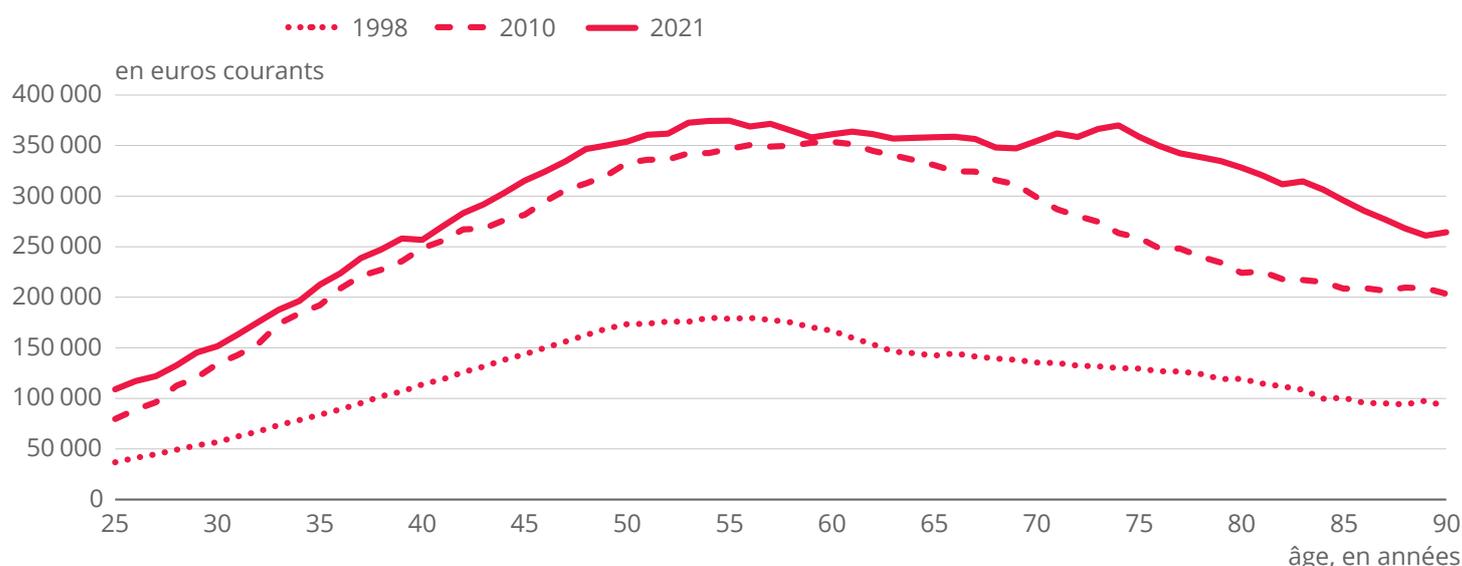
Le patrimoine des ménages augmente jusqu'à 50 ans, puis se stabilise, avant de diminuer après 75 ans

Le niveau moyen de patrimoine détenu varie fortement selon l'âge. En 2021, en France métropolitaine, le patrimoine moyen augmente avec l'âge de la personne de référence jusqu'à 50 ans environ, se stabilise, puis diminue au-delà de 75 ans pour les personnes vivant à leur domicile. L'enquête Histoire de vie et Patrimoine ne permet pas de conclure sur l'effet cycle de vie pour les personnes les plus âgées puisqu'elle exclut les personnes vivant en institution.

Entre 1998 et 2021, l'âge auquel le patrimoine atteint son maximum a augmenté. Le pic était atteint vers 55 ans en 1998, puis vers 60 ans en 2010. Après ce pic, le patrimoine diminuait nettement chez les ménages plus âgés. En 2021, il n'y a plus de pic mais un palier entre 50 et 75 ans, le patrimoine ne diminue désormais qu'au-delà de 75 ans.

Ce décalage du cycle d'accumulation du patrimoine résulte vraisemblablement d'effets de génération. D'une part, le niveau de vie des plus âgés a augmenté au fil du temps. La hausse des pensions de retraite permet probablement aux retraités de ne pas avoir à puiser dans leur patrimoine pour compenser une perte de niveau de vie dès le passage à la retraite. Ils peuvent cependant avoir à le faire plus tard, notamment pour financer la dépendance. D'autre part, pour les ménages concernés, les héritages sont plus tardifs, du fait de la hausse de l'espérance de vie : recevoir un héritage peut contribuer à maintenir le niveau de patrimoine aux âges élevés.

Montant moyen de patrimoine brut hors reste selon l'âge de la personne de référence du ménage, de 1998 à 2021



Note : Courbes lissées pour rendre les tendances plus visibles. Lecture : En 2021, les ménages dont la personne de référence a 70 ans possèdent en moyenne 362 000 euros de patrimoine brut hors reste.

Champ : France métropolitaine, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2009-2010, et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

Trois personnes sur dix ont hérité au cours de leur vie

La part des personnes qui ont hérité au cours de leur vie augmente logiquement avec l'âge, jusqu'à atteindre 53 % des 70 ans ou plus. Elle augmente également avec le niveau de patrimoine brut détenu : 14 % des 10 % des personnes les moins bien dotées en patrimoine brut ont hérité, contre 44 % des 10 % les mieux dotées. Le patrimoine brut moyen des ménages ayant hérité est presque deux fois supérieur au patrimoine de ceux n'ayant pas reçu d'héritage (442 000 euros contre 238 000 euros).

13 % des personnes ont reçu une donation. Contrairement aux héritages, il y a peu de différence selon l'âge, bien que les moins de 40 ans soient moins concernés. Le léger pic observé pour les quadragénaires-quinquagénaires pourrait traduire un effet de génération. L'écart de patrimoine brut entre les ménages ayant reçu une donation et ceux n'en ayant pas reçu est marqué (611 000 euros en moyenne, contre 252 000 euros).

Voir figure 7 p.32

Huit catégories de ménages selon le patrimoine détenu

Méthodes

L'analyse des catégories d'actifs (résidence principale et autres biens immobiliers ; livrets d'épargne, épargne-logement, épargne retraite, assurance vie et valeurs mobilières ; actifs professionnels) et de passifs (emprunts immobiliers, prêts à la consommation) détenus par les ménages permet de proposer une typologie de huit ménages types dont les portefeuilles se ressemblent.

Les ménages les moins dotés en patrimoine (43 % des ménages) détiennent surtout des livrets d'épargne, et ont parfois des prêts à la consommation ; les jeunes y sont surreprésentés.

Les ménages ayant un patrimoine de niveau intermédiaire (40 % des ménages) possèdent surtout leur résidence principale ; parmi eux, les ménages de 40 à 60 ans sont plus souvent endettés que les plus de 60 ans.

Les ménages les mieux dotés en patrimoine (17 % des ménages) détiennent généralement des actifs très diversifiés, incluant des produits risqués, comme des valeurs mobilières, du patrimoine professionnel et souvent de l'immobilier en plus de leur résidence principale.

Voir également figure 8a p.36

Groupe		Part des ménages (en %)	Patrimoine brut médian
Peu de patrimoine, en particulier ménages possédant rarement leur résidence principale			
A0	N'ayant que des comptes-chèques	5,6	2 300
A1	Sans prêt à la consommation	25,2	23 700
A2	Avec prêt à la consommation	11,7	25 600
Niveau de patrimoine intermédiaire, ménages possédant essentiellement leur résidence principale			
B1	Sans livret d'épargne et peu endettés	10,3	134 300
B2	Endettés avec prêt à la consommation et souvent immobilier	8,9	278 700
B2	Moins endettés, sans prêt à la consommation	20,8	297 400
Les mieux dotés, ménages au patrimoine diversifié incluant de nombreux produits financiers voire du patrimoine professionnel			
C1	Sans patrimoine professionnel	10,2	508 900
C2	Avec patrimoine professionnel	7,3	703 600
Ensemble		100,0	177 200

Lecture : Début 2021, 11,7 % des ménages appartiennent au groupe des ménages ayant peu de patrimoine, en particulier possédant rarement leur résidence principale et ayant un prêt à la consommation (groupe A2). La moitié possèdent un patrimoine inférieur à 25 600 euros.

Champ : France hors Mayotte, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2020-2021.

Entre 2018 et 2020, un ménage sur dix n'a pas pu accéder au crédit comme il le souhaitait

En 2021, 10,1 % des ménages indiquent ne pas avoir pu accéder au crédit comme ils le souhaitaient au cours des trois années précédentes.

Leur demande de prêt a pu être refusée ou le montant accordé était moindre que demandé (contraintes externes), ou encore ils ont eux-mêmes renoncé à demander un crédit par auto-censure en anticipant qu'il leur serait refusé. Certains ménages peuvent avoir rencontré plusieurs de ces situations au cours des trois ans pour différentes demandes ou différents types de crédit.

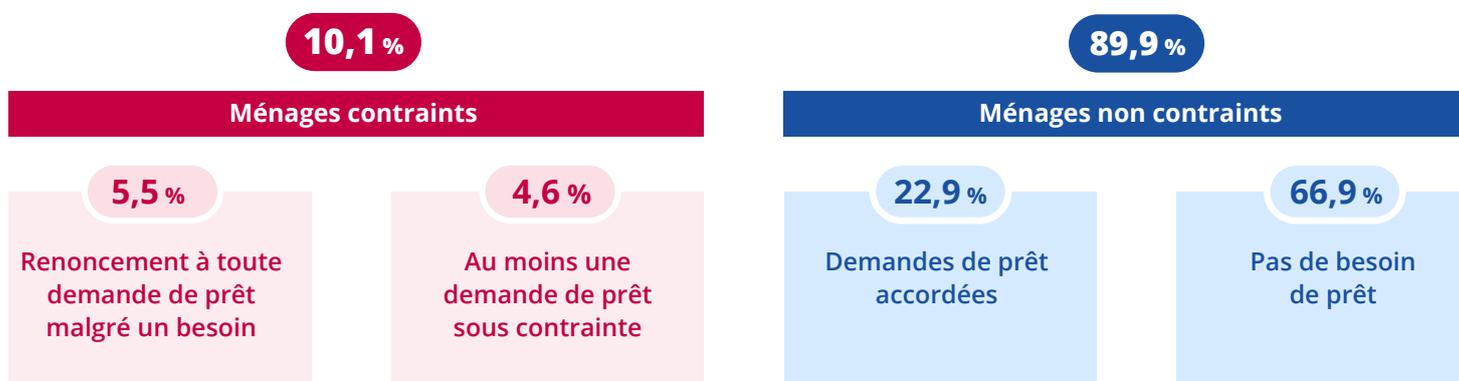
4,6 % des ménages ont fait au moins une demande de crédit et ont subi au moins un type de contrainte. Les refus sont prédominants (3,0 % des ménages déclarent avoir eu au moins un refus) et les montants moindres plus rarement évoqués. Certains ménages ont malgré tout pu concrétiser leur projet d'emprunt : 1,1 % des ménages indiquent que, bien qu'ayant

d'abord eu un refus ou un montant moindre, ils ont finalement obtenu le montant initialement demandé, potentiellement auprès d'une autre banque ou après négociation.

Ces ménages contraints ayant déposé une demande ont un patrimoine brut nettement plus faible que les ménages ayant obtenu ce qu'ils demandaient et sont plus endettés. L'immobilier représente également une part plus élevée de leur patrimoine brut : 40 % sont propriétaires d'au moins un bien immobilier.

Par ailleurs, 5,5 % des ménages n'ont demandé aucun crédit entre 2018 et 2020, anticipant qu'il leur serait refusé. Ces ménages ayant renoncé à demander un crédit disposent d'un patrimoine brut moyen encore plus faible que les ménages dont la demande a été refusée. Ils sont également moins souvent propriétaires d'un bien immobilier.

Part des ménages ayant subi des contraintes de crédit entre 2018 et 2020



Voir encadré 2 p.33

Présentation du jeu de fiches dédié au patrimoine

Un ensemble de fiches accompagnent la vue d'ensemble. Elles abordent notamment les thématiques suivantes :

- l'endettement des ménages ;
- les haut patrimoines ;
- le logement : détention de la résidence principale, prix des logements et loyers, dépenses en logement des ménages ;
- comparaisons européennes.

Un tiers des personnes à très bas revenus en 2003 le sont encore près de 20 ans plus tard

Fiche presse • Revenus et patrimoine des ménages, édition 2024



En 2021, 53 millions de personnes ont déclaré des revenus à l'administration fiscale et 69 millions de personnes ont déclaré des revenus au moins une année entre 2003 et 2021. Parmi elles, 23 millions ont appartenu au moins un an au premier dixième de revenus avant redistribution. Entre 2003 et 2021, les 10 % des personnes aux revenus avant redistribution les plus faibles sont en moyenne plus jeunes et vivent moins souvent en couple que le reste de la population.

Parmi les personnes déclarant à l'administration fiscale des très bas revenus en 2003, un tiers sont encore dans cette situation en 2021. Sur des périodes plus courtes, la persistance dans le premier dixième de revenus est plus forte : 63 % des personnes du premier dixième une année donnée appartiennent encore à ce dixième trois ans après.

Plusieurs événements familiaux ou professionnels sont susceptibles d'expliquer le fait d'y entrer ou d'en sortir. Les séparations et les épisodes de chômage augmentent le risque d'entrer dans le premier dixième de revenus, tandis que les unions et le passage à la retraite tendent à favoriser le fait d'en sortir. L'entrée dans la vie active est un facteur d'entrée mais aussi de faible persistance dans le premier dixième de revenus.

Voir p.45

Définitions

Le **revenu avant redistribution** correspond aux revenus perçus avant paiement des impôts (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et avant perception des prestations sociales non contributives (minima sociaux, prestations familiales, allocation logement).

Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité (salaires et revenus des indépendants), de remplacement (pensions de retraite et d'invalidité, allocation chômage, indemnités maladie) et du patrimoine, nets de cotisations sociales. Les revenus exonérés et non déclarés à l'administration fiscale sont exclus de ce revenu. Le revenu affecté à chaque déclarant est le revenu du foyer fiscal rapporté au nombre d'unités de consommation.

Les **unités de consommation (UC)** sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Les **personnes à très bas revenus** sont les personnes appartenant au premier dixième de revenu avant redistribution du foyer fiscal, rapporté aux UC.

À savoir

Dans ce dossier, il s'agit du revenu avant redistribution déclaré à l'administration fiscale. Les personnes étudiées ici correspondent aux personnes à très bas revenu avant redistribution et non pas aux personnes pauvres au sens de la pauvreté monétaire. Les effets redistributifs liés au impôts directs et aux autres prestations sociales ne sont en effet pas intégrés à l'analyse.

En 2021, avant redistribution, les personnes à très bas revenus déclarent un revenu annuel par unité de consommation inférieur à 5 059 euros

Cela correspond à un revenu avant redistribution annuel inférieur à 6 577 euros pour une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans, ou encore 10 624 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. 46 % des personnes à très bas revenus déclarent un revenu avant redistribution nul.

Voir p.46

En 2021, les personnes à très bas revenus vivent **davantage dans un foyer dont le revenu principal est tiré d'une activité d'indépendants** (5,1 %, contre 3,3 % pour le reste de la population) **ou d'allocations chômage ou préretraite** (5,7 % contre 3,5 %). Néanmoins, les traitements et salaires sont majoritaires dans la masse de revenus des personnes à très bas revenus et constituent le revenu principal de 22,6 % d'entre elles.

En 2021, les personnes ayant déclaré des très bas revenus sont plus jeunes et moins souvent en couple

Parmi les personnes déclarant de très bas revenus, la part des 16-25 ans est plus importante que dans l'ensemble de la population. À l'inverse, la part des personnes âgées de 60 ans ou plus y est plus faible que dans l'ensemble de la population. Les personnes à très bas revenu vivent également moins souvent en couple.

Voir p.47



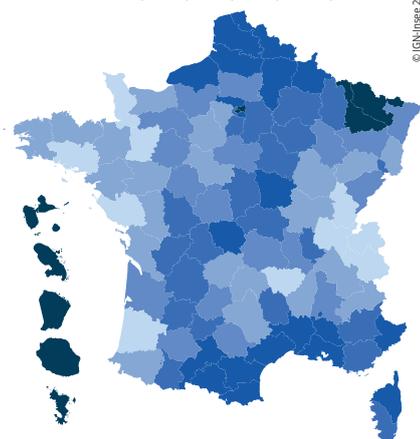
Les personnes à très bas revenus sont surreprésentées dans les départements d'outre-mer et dans les zones densément peuplées

En 2021, la répartition des personnes à très bas revenus n'est pas uniforme sur le territoire et recoupe la carte des départements les plus pauvres. Ces personnes sont surreprésentées dans les **territoires d'outre-mer**, où leur part dépasse 20 %. Dans la plupart des départements de France métropolitaine, cette part

est inférieure à 10 % ; seuls **certains départements d'Île-de-France** font exception, notamment la Seine-Saint-Denis avec 18 %, ainsi que certains départements des **Hauts-de-France, du Grand Est ou du pourtour méditerranéen**.

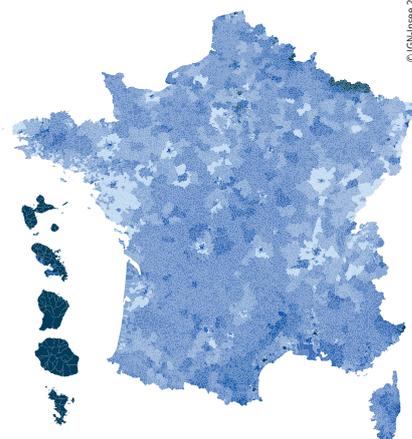
Part des personnes à très bas revenus en 2021, selon le département et la commune

a. Selon le département
en %
6,5 7,6 8,6 9,5 12,3



Champ : France, personnes déclarant des revenus en 2021.
Sources : Insee - DGFiP, POTE 2021, calculs Insee.

b. Selon la commune
en %
4 6 10 14 18



Lecture : En 2021, 12,9 % des personnes résidant à Paris déclarent un revenu inférieur au premier décile de revenus initiaux (personnes «à très bas revenus»).

Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale en 2021.
Sources : Insee - DGFiP, POTE 2021, calculs Insee.

Entre 2003 et 2021, 23 millions de personnes traversent au moins un épisode de très bas revenus

En 2021, 53 millions de personnes ont déclaré des revenus à l'administration fiscale et 69 millions de personnes ont déclaré des revenus au moins une année entre 2003

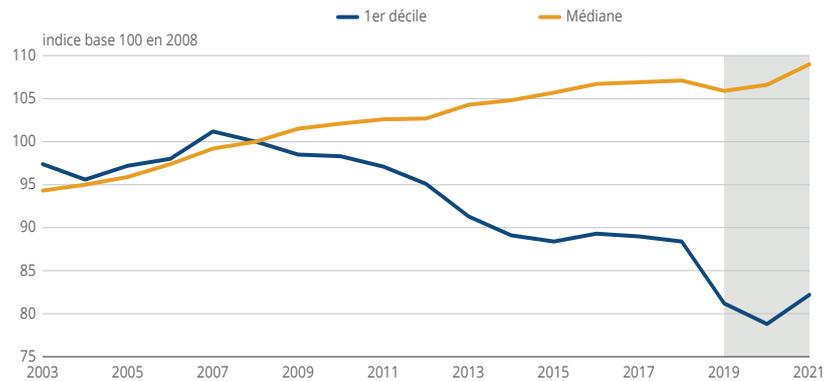
et 2021. Parmi elles, 23 millions ont appartenu au moins un an au premier dixième de revenus avant redistribution.

Après la crise de 2008, le revenu avant redistribution médian augmente et celui des personnes à très bas revenus baisse

Après la crise de 2008, le premier décile de revenu avant redistribution est plus faible de 12 % en euros constants dix ans après, alors que le revenu médian de l'ensemble de la population a augmenté de 7 %. Cette baisse s'explique par une augmentation de la part des revenus nuls.

Voir p.50

Évolution des revenus avant redistribution entre 2003 et 2021, en euros constants



Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale l'année d'observation
Sources : Insee - DGFIP, POTE de 2003 à 2021, calculs Insee.

Une personne à très bas revenus sur trois en 2003 l'est encore en 2021

La persistance dans les très bas revenus est élevée. Parmi les personnes à très bas revenus en 2003 qui déclarent encore des revenus en 2021 :

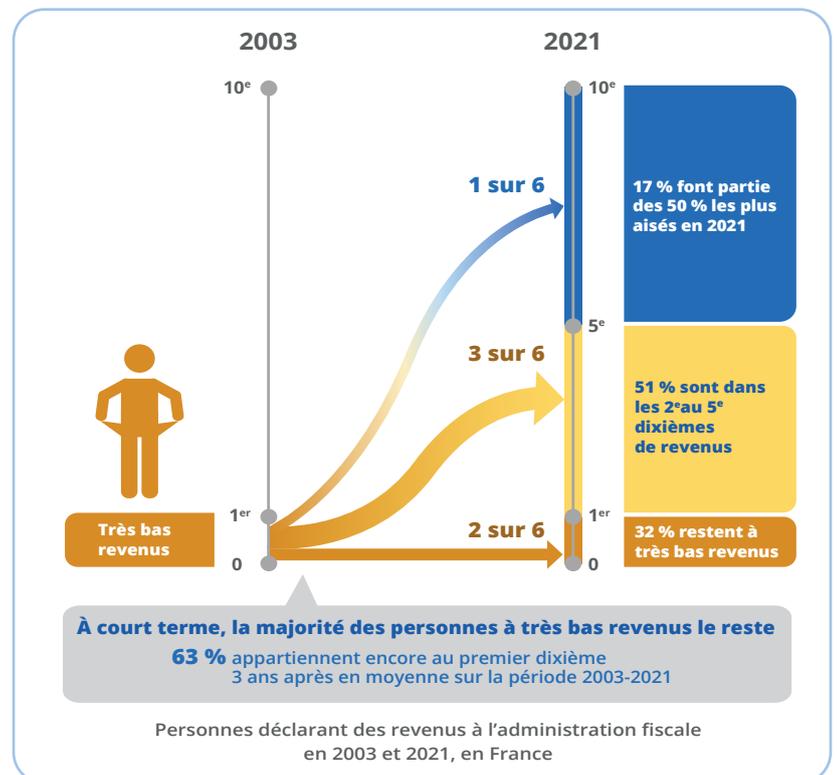
- 32 % sont encore dans le premier dixième de revenus en 2021 ;
- 51 % sont dans les deuxième au cinquième dixièmes ;
- 17 % font partie des 50 % les plus aisés.

À court terme, la majorité des personnes à très bas revenus le restent. **Trois ans après**, parmi les personnes déclarant encore des revenus, 63 % appartiennent encore au premier dixième de la distribution des revenus avant redistribution.

La mobilité vers les hauts revenus est très faible : seulement 3 % parviennent à se hisser parmi les 30 % les plus aisés 3 ans après, et seulement 8 % y parviennent 18 ans après.

Voir p.52

Trajectoires des personnes à très bas revenus parmi celles déclarant des revenus à l'administration fiscale sur la période 2003-2021



Le chômage et les séparations augmentent le risque d'entrer dans une situation de très bas revenus

Un épisode de chômage est un facteur d'entrée et de persistance dans le premier dixième de revenus avant redistribution. Parmi les personnes ayant été au chômage en 2003 sans être dans la catégorie des très bas revenus, 10 % descendent dans le premier dixième de revenus avant redistribution en 2004, contre 2 % pour les personnes à la retraite ou salariés et 5 % pour les indépendants.

Les séparations au sein des couples ont un fort effet sur l'entrée dans la population à très bas revenus. En moyenne sur la période, 7 % des personnes qui n'ont pas déjà des très bas revenus et qui se séparent l'année en cours (ou la suivante) entrent dans le premier dixième l'année suivante, contre 2 % dans l'ensemble de la population.

Voir p.56

Une union ou un passage à la retraite favorisent la sortie des très bas revenus

Les unions sont souvent associées à des sorties d'épisode de très bas revenus. En moyenne sur la période, 58 % des personnes à très bas revenus qui s'unissent l'année en cours (ou la suivante) sortent du premier dixième de revenus avant redistribution l'année suivante, contre 24 % pour l'ensemble des personnes à très bas revenus.

Le passage à la retraite peut également se traduire par une sortie du premier dixième. En moyenne sur la période, 45 % des personnes du premier dixième qui liquident une pension de retraite ne sont plus, par la même occasion, à très bas revenus l'année suivante. En effet, en cas de période non travaillée ou de revenus faibles avant l'ouverture des droits, les pensions de retraite augmentent les revenus perçus.

Voir p.57

Les personnes temporairement à très bas revenus

Les personnes qui ne font partie que temporairement du premier dixième de revenus sont minoritaires. Ces personnes sont plus souvent des hommes et plus souvent pacsées ou mariées que les autres personnes à très bas revenus. Lorsqu'elles passent par le premier dixième de revenu avant redistribution,

la composition des revenus de leur foyer est spécifique : 21 % tirent principalement leurs revenus du patrimoine, contre 9 % dans l'ensemble du premier dixième (ces proportions sont respectivement de 11 % et 6 % pour les revenus des indépendants).

Voir encadré 2 p.56

Différences de concepts entre les sources fiscales et les données d'enquête

Les sources fiscales annuelles mobilisées dans ce dossier portent sur un champ différent de celui des publications usuelles sur les inégalités qui s'appuient notamment sur l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). **D'une part, la population étudiée ici est plus large** au sens où elle intègre l'ensemble des personnes résidentes déclarant un revenu, en particulier les personnes

vivant dans les Outre-mers et celles logeant en institutions et logements collectifs ; **d'autre part**, à la différence des statistiques sur les inégalités monétaires, sont conservés ici les revenus nuls ou négatifs et les personnes de référence étudiantes.

Voir encadré 1 p.49

Fiche presse • Revenus et patrimoine des ménages, édition 2024



Les inégalités de niveau de vie sont élevées dans les espaces urbains, en particulier dans les plus grandes villes. Au sein des villes, les populations les plus modestes d'une part, et les plus aisées d'autre part, résident dans des espaces différents. **Ainsi, 2 300 quartiers, regroupant 11 millions d'habitants, peuvent être qualifiés de « aisés » ou « pauvres » en 2021.** Dans certaines villes ces quartiers structurent nettement le territoire, comme à Strasbourg ou à Marseille ; dans d'autres, comme à Rouen, les quartiers sont davantage dispersés. **Les habitants des quartiers pauvres sont en moyenne plus jeunes que ceux des quartiers aisés, et les familles monoparentales y sont surreprésentées.** Alors que la majorité des ménages sont propriétaires de leur logement dans les quartiers aisés, huit ménages sur dix des quartiers pauvres sont locataires et leur logement y est plus souvent suroccupé.

Définitions

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Unité urbaine : cette notion repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Ici, les unités urbaines de plus de 10 000 habitants sont utilisées pour définir les territoires urbains. **L'environnement urbain** d'une unité urbaine de plus de 10 000 habitants comportant au moins un quartier pauvre ou aisé est l'espace qui correspond à l'unité urbaine privée de ses quartiers pauvres et aisés

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : ce sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville. Ces quartiers de 1 000 habitants minimum, étudiés ici selon leurs périmètres en vigueur depuis le 1er janvier 2024 pour la métropole et au 1er janvier 2015 pour la Martinique et La Réunion, ont été définis en se fondant sur la faiblesse des revenus de leurs habitants.

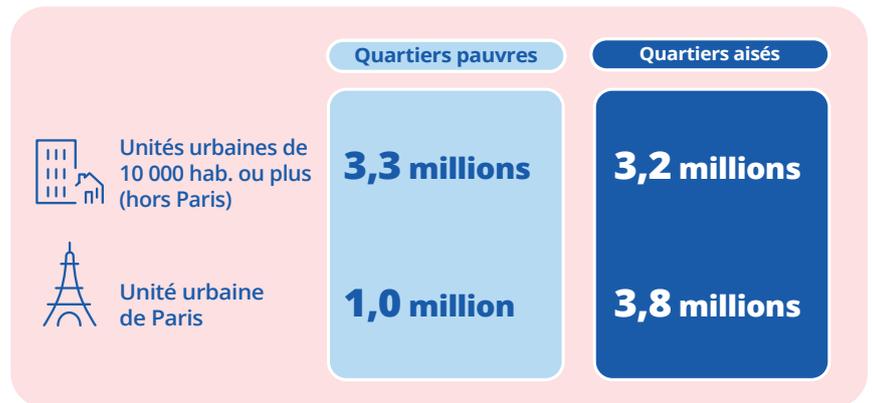
Quartiers pauvres et quartiers prioritaires de la politique de la ville

La finalité des quartiers pauvres mobilisés dans le cadre de ce dossier diffère de celle des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les quartiers pauvres sont définis à des seules fins d'étude, notamment pour permettre la comparaison avec les quartiers aisés, eux-mêmes constitués en déclinant une même méthodologie. Les QPV sont quant à eux un instrument de la politique de la ville, dont la constitution est pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en concertation avec les acteurs locaux et dont les critères de définition et la liste sont fixés par décret.

Au sein des territoires urbains, 11 millions d'habitants résident dans des quartiers «pauvres» ou «aisés»

Les quartiers aisés et pauvres des villes sont définis, spécifiquement pour cette étude, de manière à ce que l'ensemble des quartiers aisés et l'ensemble des quartiers pauvres couvrent chacun environ 10 % de la population de l'ensemble des communes situées dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants, hors unité urbaine de Paris : 3,2 millions d'habitants résident ainsi dans les quartiers aisés et 3,3 millions dans les quartiers pauvres.

L'unité urbaine de Paris a été traitée séparément, en reprenant les paramètres définis pour les unités urbaines hors de Paris. Elle compte 1,0 million d'habitants dans les quartiers pauvres et 3,8 millions dans les quartiers aisés.



Les quartiers aisés occupent une surface 5 fois plus grande que les quartiers pauvres

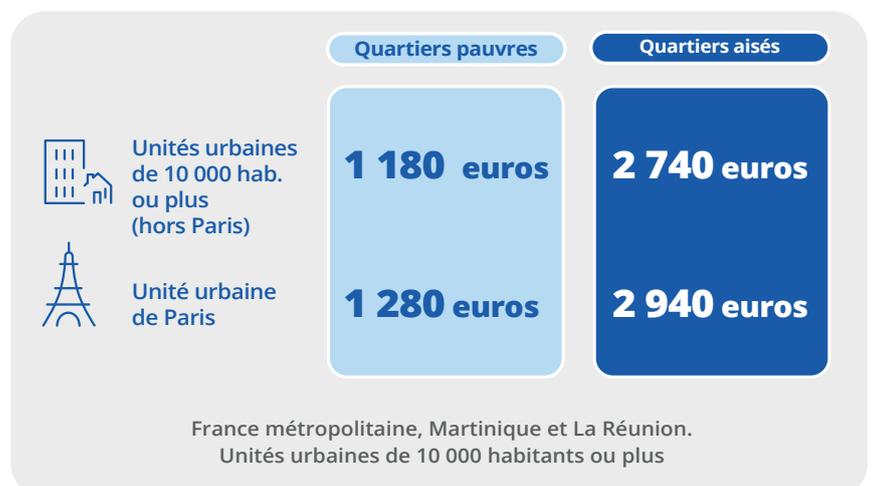
Dans les unités urbaines en dehors de celle de Paris, les quartiers pauvres occupent 480 km². Les quartiers aisés, quant à eux, occupent 2 480 km², soit une surface 5,2 fois plus vaste, alors que, par construction, ils accueillent globalement autant d'habitants. Cet écart s'explique principalement par le type d'habitat (davantage d'habitat individuel dans les quartiers aisés), la surface des logements, et la taille des ménages, qui diffèrent entre les types de quartiers.

Près d'un tiers des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus comptent à la fois un quartier pauvre et un quartier aisé

Dans l'ensemble, 30 % des unités urbaines de plus de 10 000 habitants possèdent au moins un quartier pauvre et un quartier aisé, 27 % au moins un quartier pauvre mais pas de quartier aisé, 10 % au moins un quartier aisé mais pas de quartier pauvre et 33 % ni quartier pauvre ni quartier aisé. À l'exception d'Annecy (pas de quartier pauvre) toutes les unités urbaines de plus de 100 000 habitants possèdent au moins un quartier aisé et au moins un quartier pauvre.

Un niveau de vie médian plus de deux fois plus élevé dans les quartiers aisés que dans les quartiers pauvres

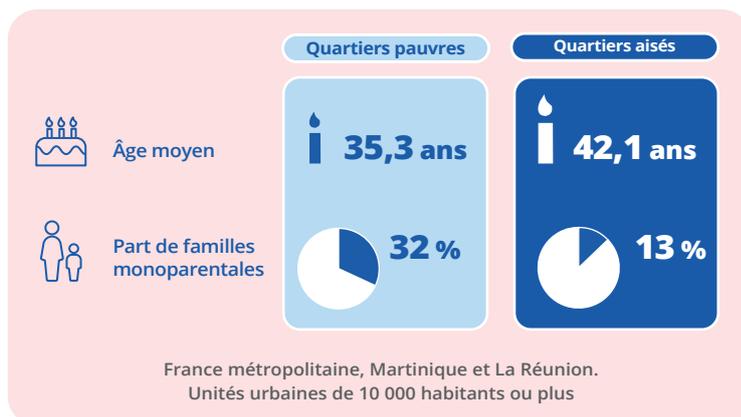
Le niveau de vie médian des quartiers aisés est plus de deux fois plus élevé que celui des quartiers pauvres, que ce soit dans l'unité urbaine de Paris, ou dans les autres unités urbaines possédant des quartiers pauvres ou aisés. **Les quartiers pauvres sont moins mixtes que les quartiers aisés :** le rapport interdécile des niveaux de vie est de 2,9 dans les quartiers pauvres des unités urbaines en dehors de Paris, contre 3,6 dans les quartiers aisés.



Une population plus jeune et plus de familles monoparentales dans les quartiers pauvres que dans les quartiers aisés

La moyenne d'âge dans les quartiers pauvres est de 35,3 ans, contre 42,1 ans dans les quartiers aisés, et 40,6 ans dans l'environnement urbain. Les plus jeunes, en particulier les enfants, sont surreprésentés dans les quartiers pauvres : 24 % des habitants ont moins de 15 ans, contre 16 % dans les quartiers aisés et 17 % dans l'environnement urbain.

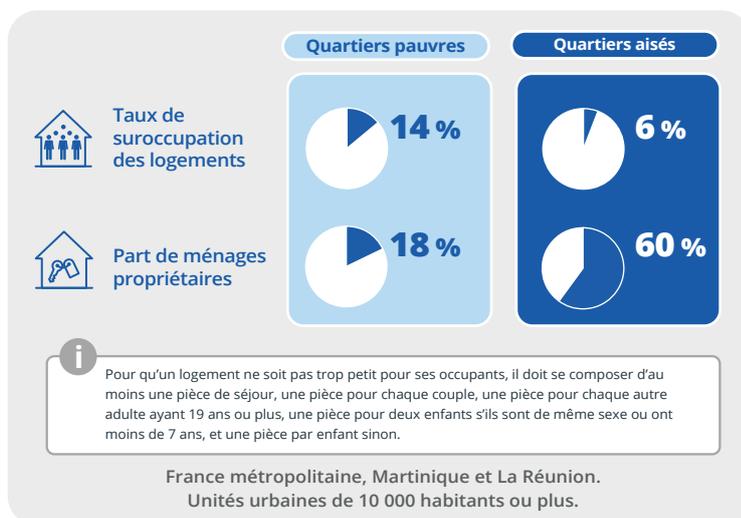
Les familles monoparentales sont davantage présentes dans les quartiers pauvres : 32 % des familles habitant dans ces quartiers sont des familles monoparentales, contre 13 % dans les quartiers aisés et 19 % dans les environnements urbains



Un taux de suroccupation des logements 2,5 fois plus élevé dans les quartiers pauvres que dans les quartiers aisés

Le taux de suroccupation des logements est plus élevé dans les quartiers pauvres que dans les quartiers aisés (14 % contre 6 %). Dans l'unité urbaine parisienne, les parts sont plus élevées : 26 % des résidences principales des quartiers pauvres sont suroccupées, contre 9 % dans les quartiers aisés.

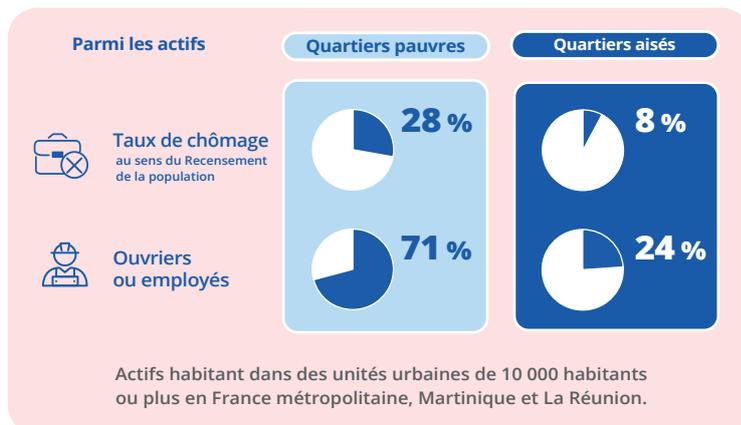
Huit ménages sur dix des quartiers pauvres sont locataires, dans l'unité urbaine de Paris comme en dehors. **Dans les quartiers aisés, les propriétaires sont majoritaires hors unité urbaine de Paris (69 %)**, mais la situation est plus équilibrée dans l'unité urbaine de Paris : 53 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale et 43 % sont locataires (et 4 % logés à titre gratuit).



Les quartiers pauvres sont plus durement touchés par le chômage

Alors que le taux de chômage au sens du recensement de la population est de 8 % dans les quartiers aisés, il atteint 28 % dans les quartiers pauvres (21 % pour ceux de l'unité urbaine parisienne), et 14 % dans les environnements urbains. Le taux d'emploi au sens du recensement de la population des 15-64 ans est particulièrement faible dans les quartiers pauvres : 46 %, contre 71 % dans les quartiers aisés et 64 % dans les environnements urbains.

Les quartiers pauvres et aisés se distinguent fortement selon les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des habitants. Alors que la répartition des PCS est assez équilibrée dans l'environnement urbain, près d'un habitant sur deux des quartiers aisés est artisan, commerçant, chef d'entreprise ou cadre, soit quatre fois plus que dans les quartiers pauvres. À l'inverse, **la part d'ouvriers et d'employés est près de trois fois plus élevée dans les quartiers pauvres que dans les quartiers aisés** (71 % contre 24 %).



Ces différences de PCS sont liées notamment aux niveaux de diplômes obtenus. Dans les quartiers pauvres, 44 % des habitants de 15 ans ou plus non scolarisés disent n'avoir aucun diplôme, alors que cette proportion est trois fois moindre dans les quartiers aisés (14 %).